

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI BUNLE

## Français et institutions françaises à l'étranger en 1930

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 76 (1935), p. 177-184

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1935\\_\\_76\\_\\_177\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1935__76__177_0)

© Société de statistique de Paris, 1935, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

## VARIÉTÉ

---

### Français et institutions françaises à l'étranger en 1930

#### I. — *But et méthode de l'enquête.*

Pour la seconde fois, en accord et en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, la Statistique générale de la France a conduit, en 1931, une enquête sur les Français et sur les institutions françaises à l'étranger. Celle-ci a été faite sur le même plan que la précédente, entreprise en 1912. Les résultats fournis par cette dernière, malgré les imperfections et les lacunes qu'elle présentait, avaient montré tout l'intérêt qui s'attachait à la renouveler à des intervalles suffisamment rapprochés, pour que l'évolution des groupements français à l'étranger soit connue avec une suffisante précision. L'intention primitive était d'entreprendre une seconde enquête en 1921. Mais la mobilisation des Français adultes, les pertes qu'ils avaient subies pendant la guerre mondiale, l'état des départements envahis, les bouleversements de l'économie, le renvoi des classes jeunes dans leurs foyers en 1919-1920 seulement, rendaient l'année du premier recensement d'après guerre peu propice à une étude des groupements français à l'étranger; en raison, surtout, de leur reconstitution incomplète. On était dans une période transitoire. Les résultats qu'aurait pu fournir une enquête auraient été bien différents de ceux du lendemain ou de la veille. Il valait mieux remettre l'enquête à plus tard, lorsqu'une certaine stabilité serait revenue, permettant des conclusions de quelque valeur et valables pour un certain laps de temps.

Malgré le vœu émis le 6 janvier 1926 par le Congrès des Colonies françaises à l'étranger, l'enquête ne fut pas renouvelée au recensement du 7 mars de cette même année, la Statistique générale de la France ne disposant pas à cette époque des moyens suffisants pour la mener à bonne fin.

Le 4<sup>e</sup> Congrès des Français à l'étranger (13-18 octobre 1930) renouvela son vœu de 1926, et demanda au ministre du Travail de faire procéder, avec le concours des agents diplomatiques et consulaires, des organismes français à l'étranger : 1<sup>o</sup> à un recensement méthodique des Français à l'étranger; 2<sup>o</sup> à la statistique des établissements français d'enseignement, d'assistance, de bienfaisance, de prévoyance, ainsi que de la presse française à l'étranger.

Saisi de ce vœu par le sous-secrétaire d'État à l'Économie nationale, le ministère des Affaires étrangères décida de lui donner satisfaction. Après entente avec la Statistique générale de la France, 7 questionnaires furent rédigés; des exemplaires de chacun d'eux furent envoyés, en janvier 1931, à tous les postes diplomatiques et consulaires de la France. Ils concernaient :

1<sup>o</sup> *Situation générale des Français à l'étranger*; nombre et répartition suivant le sexe, l'âge, la catégorie professionnelle et la situation dans l'industrie ou la profession; périodiques et journaux français édités à l'étranger; nombre des institutions de diverse nature fondées et administrées par des Français;

2<sup>o</sup> *Chambre de commerce* : date de fondation; but poursuivi; œuvres créées; résultats obtenus; membres adhérents; emplois procurés à des Français en 1930; recettes et dépenses en 1930.

3<sup>o</sup> *Institution de bienfaisance* : date de la fondation; but poursuivi; personnes secourues et emplois procurés en 1930; recettes et dépenses en 1930.

4<sup>o</sup> *Établissement hospitalier* : date de fondation; but : nombre de lits, mouvement des hospitalisés, journées de présence, emplois procurés à des Français, recettes et dépenses en 1930;

5° *Institution de placement ou de rapatriement des Français* : date de fondation, but, demandes d'emplois et emplois procurés en 1930 suivant la profession; Français rapatriés; recettes et dépenses en 1930.

6° *Association de prévoyance* (secours mutuel, épargne, retraite) : date de fondation; but, nombre de membres et d'emplois procurés; recettes et dépenses en 1930;

7° *Établissement d'instruction* : date de fondation; nature; élèves fin 1930 (Français et étrangers suivant le sexe); recettes et dépenses en 1930.

Le questionnaire n° 1 était relatif à l'ensemble de la circonscription consulaire à laquelle s'appliquaient les résultats fournis. Un questionnaire spécial (nos 2 à 7) devait être établi pour chacune des institutions françaises situées dans les limites de la circonscription.

Étant donnés, d'une part, l'étendue et l'éloignement de certaines circonscriptions; d'autre part, la difficulté de recueillir tout ou partie des renseignements demandés, les derniers questionnaires remplis ne sont parvenus à la Statistique que dans l'été de 1933. Les résultats de leur dépouillement viennent d'être publiés en un volume (annexe des résultats du Recensement de 1931) : *Français et Institutions françaises à l'étranger en 1930*.

Il n'a pas été possible d'obtenir des agents consulaires des données complètes pour la totalité des pays étrangers; et, notamment, pour la circonscription de Genève (Suisse), les États-Unis de l'Amérique du Nord et la République Argentine, où les colonies françaises sont particulièrement nombreuses et actives. On s'est efforcé de contrôler et de compléter les données recueillies à l'aide de statistiques dressées par ailleurs : *Annuaire statistique et Recensements de la population, dans les pays étrangers*; publications des missions religieuses et de l'Union des Français à l'étranger; publication du Congrès de l'Alliance française à Paris (1931); Rapport sur le budget général du ministère de l'Instruction publique (1928); Paix et droit, bulletin de l'Alliance Israélite Universelle, etc...

On a utilisé toutes les sources connues de renseignements pour obtenir un dénombrement aussi complet et aussi précis que possible. On ne peut se flatter d'y avoir entièrement réussi, la tâche étant particulièrement ardue. Mais on peut affirmer que, sur quelques points tout au moins, l'enquête de 1931 constitue un progrès certain sur celle de 1912.

## II. — Évaluation du nombre des Français hors de France.

Les Français hors de France comprennent :

a) Français dans les colonies, protectorats et pays sous mandat français. Leur nombre est fourni, en principe, par les dénombrements effectués en 1931 dans ces territoires; il a déjà été publié dans la 1<sup>re</sup> partie du tome I du Recensement de 1931 (Annexe I, p. 113).

b) Français à l'étranger proprement dit. Leur effectif doit être évalué en confrontant les statistiques dressées par nos agents consulaires et les données figurant dans certains recensements étrangers.

Les données fournies par les agents consulaires ont des origines variées. Parfois, elles reproduisent les résultats du plus récent dénombrement de la population dans le pays où les agents ont leur poste. D'autres fois, elles résultent du dépouillement des registres d'immatriculation, ou bien elles sont le résultat d'une évaluation qui repose sur des bases plus ou moins solides. Elles présentent, dans quelques circonscriptions, un caractère nettement déficitaire : soit qu'elles ne comprennent pas les Français de passage, les équipages des navires, qui, au contraire, figurent dans les recensements de la population présente du pays; soit que les statistiques n'aient pu être établies pour des districts particuliers; soit enfin que des catégories de Français (enfants, ou personnes discréditées, p. ex.) aient échappé au comptage.

Par ailleurs, les données des recensements étrangers ne font pas toujours connaître l'effectif des Français, mais celui des personnes nées en France, nombre en général trop élevé puisqu'il comprend des étrangers.

Recensements étrangers, évaluations de nos agents diplomatiques doivent donc être

mis en parallèle. Leur consistance doit être examinée, pour déterminer le nombre probable des Français. Enfin, dans l'utilisation de ces données diverses, il convient de remarquer que, suivant le pays, elles font connaître :

1<sup>o</sup> Le nombre des citoyens français (Français et naturalisés) d'origine européenne (venant de la métropole, de l'Afrique française du Nord et des colonies);

2<sup>o</sup> Ce même nombre, augmenté de l'effectif des originaires des anciennes colonies (Sénégal, Indes françaises, Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique) qui possèdent la citoyenneté française et envoient des représentants au Parlement.

3<sup>o</sup> Le nombre des citoyens français, tels que définis aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> précédents, accru, suivant le cas, des sujets français (musulmans de l'Afrique française du Nord, par exemple); et, parfois, des protégés français (comme le fait le recensement égyptien).

On a cherché à discriminer ces différentes catégories. Pour l'ensemble des *citoyens français d'origine européenne et hors de France*, on a pu dresser le tableau ci-dessous, où l'on a comparé les résultats des évaluations de 1931 et de 1912.

Continent —	1931			1912		
	Étranger	Colonies	Ensemble	Étranger	Colonies	Ensemble
Europe . . . . .	225.000	»	225.000	269.000	»	269.000
Asie . . . . .	11.000	51.000	62.000	10.000	22.000	32.000
Afrique . . . . .	24.000	1.043.000	1.067.000	17.000	750.000	767.000
Amérique . . . . .	275.000	22.000	297.000	300.000	22.000	322.000
Océanie . . . . .	5.000	20.000	25.000	4.000	20.000	24.000
Ensemble . . . . .	540.000	1.136.000	1.676.000	600.000	814.000	1.414.000

Le nombre total des Français d'origine européenne semble avoir augmenté d'environ 260.000 par rapport à l'avant-guerre. Cette augmentation résulte uniquement de l'accroissement des Français dans les colonies (320.000 environ ou 39 %); au contraire, dans les pays étrangers, leur effectif a diminué de près de 60.000 ou 10 %. C'est une conséquence directe de la guerre qui a décimé les groupements français hors de France, de l'état actuel des affaires, ainsi que des lois restrictives de l'immigration.

Cette diminution aurait été plus importante encore si les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle n'avaient été rattachés à la mère-patrie en 1919. On sait, en effet, que la colonie alsacienne et lorraine est particulièrement nombreuse en certaines contrées, aux États-Unis notamment : en 1921, notamment, ils y étaient au nombre de 34.000 environ. Le nombre des personnes nées dans un des 87 départements français d'avant guerre et recensés aux États-Unis s'est abaissé de 117.000 en 1912 à 105.000 environ à 1930.

Dans les possessions d'*outre-mer*, les Français d'origine européenne sont particulièrement nombreux dans l'Afrique française du Nord (Algérie, 765.000; Maroc, 145.000; Tunisie, 101.000) et en Indochine (40.000). On en trouve près de 15.000 dans l'Afrique occidentale française, et de 14.000 en Nouvelle-Calédonie. Ils sont au nombre de 10.000 environ en Syrie et au Liban; de 5.000 dans chacune des îles : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Parmi les *pays étrangers*, ce sont les deux Amériques qui groupent les colonies françaises les plus importantes : au total, 277.000, dont : États-Unis, 127.000; République Argentine, 80.000; Canada, 25.000; Brésil, 14.000; Chili, 10.000; Uruguay, 10.000; Mexique, 4.000. Leur effectif est moins important en Europe : 225.000 au total. Les groupements les plus nombreux y ont été dénombrés dans les pays limitrophes : Belgique, 80.000; Suisse, 40.000; Grande-Bretagne et Irlande, 23.000; Allemagne et Sarre, 20.000; Espagne, 20.000; Italie, 9.000; Monaco, 9.000. Les autres continents n'ont que des groupements français peu nombreux : Afrique, 24.000 (principalement en Égypte); Asie, 11.000 (près de la moitié en Chine); Océanie, 5.000.

Si aux Français d'origine européenne (1.676.000), on ajoute les sujets et citoyens français originaires des colonies (30.000 à l'étranger et 100.000 environ dans les colo-

nies et protectorats autres que ceux dont ils sont originaires), on arrive à un total de 1.800.000 environ. Avec les Français qui peuplent la Guyane, la Réunion et les Antilles, le nombre des Français hors de France s'élève à près de 2 millions et demi. Quelque élevé que paraisse ce nombre, il est encore inférieur de 400.000 à l'effectif des étrangers dénombrés en 1931 sur le territoire français : 2.890.000 dans la population légale ou de résidence habituelle.

En 1912, au contraire, on ne pouvait opposer que 1.130.000 étrangers en France à 1.415.000 Français hors de France (ce dernier nombre pouvant être porté à plus de 2 millions par l'adjonction des Français des vieilles colonies). La situation a donc évolué, à ce point de vue, dans un sens nettement défavorable à l'expansion de la race française. C'est là une des conséquences funestes de la guerre mondiale, qui a entraîné la disparition prématurée de 1.400.000 Français concomitante à une réduction considérable de la natalité.

Les renseignements que l'on a pu recueillir sur les caractéristiques démographiques et professionnelles de nos compatriotes à l'étranger, ne s'appliquent qu'à la moitié d'entre eux environ. La proportion des adultes (25 ans et plus) y est à peu près la même que dans la métropole; mais l'élément féminin s'y trouve plus largement représenté : 545 au lieu de 528 ‰. La différence essentielle provient de la distribution entre les branches professionnelles : sur 1.000 Français actifs à l'étranger, 517 sont dans le commerce, la banque et les professions libérales; la proportion correspondante n'est que de 146 ‰ seulement en France.

### III. — *Institutions françaises à l'étranger.*

Elles ont été groupées sous les rubriques suivantes : Chambres de Commerce; Institutions de bienfaisance; Établissements hospitaliers; Dispensaires; Institutions de placement et de rapatriement; Associations de prévoyance; Établissements d'enseignement; Journaux et périodiques; autres institutions, comprenant : groupements corporatifs, sociétés d'anciens combattants, cercles et foyers français, bibliothèques, groupements d'amis de la France, société sportives, musicales, etc...

Il est, parfois, difficile de classer certaines institutions qui ont des buts multiples. A des institutions de bienfaisance sont adjoints des offices de placement et de rapatriement, des hôpitaux, des dispensaires, voire même des associations de prévoyance. Voici les principaux résultats obtenus par l'enquête, qui ne concerne que les pays étrangers et ne s'applique pas aux colonies, protectorats et pays sous mandat français :

*Chambres de Commerce.* — En 1930, on en a compté 44, réparties dans 28 pays situés : Europe, 9; Asie, 4; Afrique, 2; Amérique du Nord et du Centre, 6; Amérique du Sud, 5; Océanie, 2. Certains pays, où les effectifs français sont nombreux ou bien dont le commerce avec la France est particulièrement important, en possèdent plusieurs : la Belgique et l'Espagne, 5 chacune; l'Italie et le Chili, 3; la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Égypte et l'Argentine, 2. Parfois, ces Chambres ont créé des Comités locaux dans des villes importantes situées dans leur zone d'activité : ainsi Shanghai en possède 6 et Madrid 4. Quoique la moitié remonte à plus de quarante ans, leur création est de date relativement récente; les plus anciennes ont été créées en 1880 (Alexandrie) et 1882 (Montevideo).

Il n'en existait que 34 lors de l'enquête de 1912. Cinq ont été créées pendant la guerre (Saint-Sébastien, Turin, Stockholm, Yokohama, Bogota) et cinq après 1918 : Manille, Lausanne, Sofia, Gand et San Salvador. Les autres sont : Londres, Liverpool; Anvers, Bruxelles, Charleroi, Liège; Genève; Milan, Naples; Madrid; Barcelone, Malaga, Valence; Athènes; Lisbonne; Shanghai; Kobé; Alexandrie, Le Caire; Tanger; Montréal, Toronto; New-York, Californie; Mexico; La Havane; Port-au-Prince; Santiago, Valparaiso; Concepcion; Buenos-Ayres, Rosario; Rio de Janeiro; Montevideo; Sydney.

Presque toutes ont des buts généraux communs : défense des intérêts français et propagande; développement des échanges commerciaux; renseignements commer-

ciaux et douaniers; entremise pour représentation commerciale; arbitrage; expertise; recouvrements; contentieux. Leur activité ne s'y limite pas. Suivant le cas, elles assurent la publication de bulletins mensuels, ou trimestriels, de brochures économiques; elles entretiennent des cours commerciaux (Londres), assurent l'enseignement du français (Espagne, Portugal, Chine, Salvador) ou encouragent l'étude de notre langue (Égypte); organisent des colonies de vacances (Belgique), des offices de tourisme (Suisse, États-Unis), des expositions de livres ou de produits français (Suède).

Dans l'ensemble, elles groupent près de 20.000 membres, dont environ 4.000 Français; les autres membres sont des commerçants étrangers surtout (68 %) ou des représentants étrangers de maisons françaises (12 %). La Chambre, qui comprend le plus grand nombre de membres actifs, est celle de Londres (2.000); cinq autres en ont chacune, plus de 1.000; Genève, Bruxelles, Milan, Stockholm, New-York.

Leurs dépenses ont atteint environ 4 millions de francs en 1930. Leurs recettes sont de même ordre, dont 700.000 francs, subvention de l'État français; la différence provient principalement des cotisations des membres actifs.

Tout naturellement, les Chambres de Commerce ont été amenées à s'occuper du placement des Français à l'étranger: 15 d'entre elles ont fait savoir qu'en 1930 elles avaient ainsi procuré du travail à plus de 300 de nos compatriotes.

*Institutions de placement et de rapatriement.* — L'enquête n'a révélé que l'existence de 5 institutions françaises indépendantes de placement et de rapatriement: section spéciale de la Société Française de Bienfaisance à New-York; Caisse de rapatriement (fondée en 1878) à Buenos-Aires; Home des Institutrices françaises (créé en 1903) à Londres; foyer féminin français à Rome; chapelle française à Barcelone.

C'est qu'en effet la plupart des institutions françaises à l'étranger procèdent au placement et au rapatriement de nos compatriotes qui demandent leur aide. On a précédemment fait connaître les résultats obtenus dans cette direction par les Chambres de Commerce. Les sociétés de bienfaisance, associations de prévoyance, sociétés de secours mutuels, les institutions diverses agissent de même. On peut estimer que 2.000 placements et 500 rapatriements des Français hors de France ont été effectués en 1930 par l'ensemble des institutions françaises à l'étranger.

*Institutions de bienfaisance.* — On groupera dans cette rubrique, les hôpitaux, hospices, léproseries, orphelinats, dispensaires et les institutions de bienfaisance non autrement désignées. Les associations de prévoyance ou Sociétés de secours mutuels seront étudiées séparément; seules, certaines d'entre elles (en Suisse), qui s'occupent plus spécialement de bienfaisance, sont comprises dans la présente rubrique et étudiées ci-dessous.

L'enquête de 1931 a retenu au total 176 institutions de bienfaisance, 53 hôpitaux, 22 hospices, 2 léproseries, 32 orphelinats, et quelques dispensaires. Mais un très-grand nombre d'établissements hospitaliers, tenus par des sociétés et des congrégations religieuses ne sont pas compris dans ces totaux; ils n'ont d'ailleurs souvent de Français qu'une partie du personnel dirigeant, ou bien au contraire que le personnel chargé de donner les soins. D'après les indications, relevées dans certaines publications ou fournies par quelques sociétés religieuses, appartiennent à cette catégorie: a) 92 hôpitaux, hospices, léproseries; 246 orphelinats et crèches dépendant de la Société des Missions étrangères de Paris; b) 38 hôpitaux et hospices; 66 orphelinats; 16 asiles de vieillards; 20 asiles d'enfants; 2 sanatoriums; 6 léproseries; 10 lazarets, relevant des Franciscaines missionnaires de Marie; c) 15 orphelinats, 2 hospices, 1 léproserie dirigés par les Pères de la Société de Jésus; d) 120 hôpitaux et de nombreux orphelinats, tenus par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul dans l'Amérique du Centre et du Sud; seules, les supérieures et une faible minorité de sœurs y sont Françaises, les autres étant espagnoles ou indigènes.

D'autre part, l'enquête n'a retenu que quelques *dispensaires*, car ces derniers sont très rarement indépendants. Ils sont, toutefois, très nombreux, puisque leur total dépasse plus de 500, dont la plus grande partie se trouve en Asie, puis en Afrique; quelques-uns seulement sont en Amérique et en Europe. Ces dispensaires donnent

des consultations gratuites aux personnes de toutes nationalités; fournissent des médicaments aux indigents; font des vaccinations, analyses, radiographies; ont, souvent, en annexe des gouttes de lait, crèches; dépistent les maladies contagieuses. En l'absence du budget indépendant, il est difficile de chiffrer leurs dépenses.

Les institutions de bienfaisance à l'étranger, entièrement françaises, ou bien auxquelles les Français apportent une collaboration plus ou moins large, sont donc beaucoup plus nombreuses que ne pourraient le laisser supposer les établissements qui ont été retenus par l'enquête de 1931.

Les *établissements hospitaliers* sont situés principalement dans les pays de missions (Chine et Indes anglaises), et dans le Levant (Palestine, Turquie, Égypte). Le plus ancien hôpital est Saint-Louis des Français à Madrid (1633); l'hôpital de Buenos-Ayres date de 1832; tous les autres ont moins de 100 ans d'existence.

Les 53 hôpitaux compris dans l'enquête ont plus de 4.800 lits; 30 hospices et orphelinats, près de 3.300. Certains d'entre eux donnent asile à un grand nombre de malades, de vieillards ou d'enfants : 15 hôpitaux, 6 hospices, 7 orphelinats ont, chacun, plus de 100 lits.

Le plus souvent, ils ne sont pas réservés aux seuls Français : sur 33.000 malades soignés dans 41 hôpitaux, 2.000 seulement environ étaient Français. La proportion de nos nationaux n'est guère élevée qu'en Grande-Bretagne, Égypte, Turquie et aux États-Unis.

Il est difficile d'évaluer la dépense totale nécessitée par l'entretien de ces établissements : un assez grand nombre n'ont fourni aucun renseignement à ce sujet et leur importance est extrêmement variable. Toutefois, pour 4 hôpitaux des États-Unis (New-York, San Francisco, Los Angeles, La Nouvelle-Orléans), la dépense annuelle globale a atteint 18 millions de francs : pour 51 autres établissements hospitaliers, disséminés sur tout le globe, elle a été d'environ 16 millions et demi de francs.

Les autres *institutions de bienfaisance*, comprises dans l'enquête, ont en général pour but d'accorder des secours aux Français dans le besoin, souvent aussi aux sujets et protégés français; Suisses et Belges de langue française; anciens combattants de la Légion étrangère et des armées alliées. Elles s'occupent, très souvent, de placement et de rapatriement. On en a recensé 112 en Europe, 147 en Amérique, 9 en Afrique, 6 en Asie, 2 en Océanie. On en trouve plus de 10 en Suisse, Italie, Belgique, Espagne. La plus ancienne a été créée en 1615 (pieux établissements français de Rome); la fondation de 18 d'entre elles (Philadelphie, New-York, La Havane, Rio de Janeiro Mexico, Saint-Louis, Londres, Barcelone, Séville, Gênes, Turin, Rome, Milan, Le Locle, Bruxelles, Jassy, Bucarest) est antérieure à 1855; 32 au total ont été créées avant 1870; 97, entre 1870 et 1914; 30 de 1916 à 1931. Dans l'ensemble, elles ont secouru 20.000 Français et 2.000 étrangers en 1930. C'est à Monaco, Mexico, Rio-de-Janeiro, Genève, Le Caire, Alexandrie, Bruxelles, Charleroi, que les Français secourus ont été les plus nombreux. Le montant des dépenses de ces institutions a dépassé 6 millions et demi de francs en 1930, dont 5 pour les secours proprement dits. Ces derniers ont atteint 800.000 francs à Monaco, plus de 400.000 à Londres et plus de 100.000 à Alexandrie, Le Caire, Montréal, Genève, Rio-de-Janeiro, Mexico, New-York, San Francisco, Buenos-Ayres, Rosario, Bâle, Bruxelles.

*Associations de Prévoyance.* — Ce sont, en général, des sociétés de secours mutuels qui, parfois, s'occupent aussi de placement, rapatriement, accessoirement de bienfaisance; quelques-unes (San-Francisco, Los Angeles, La Nouvelle-Orléans) entretiennent des hôpitaux. On en a compté 173, dans 24 pays, groupant de 35.000 à 40.000 membres : Français, descendants de Français, ou personnes de langue française. Elles sont particulièrement nombreuses en Amérique : 122, parmi lesquelles 53 en Argentine et 45 aux États-Unis. En Europe, on en a recensé 44, dont 27 en Suisse. Certaines sont relativement anciennes : sur 133 associations, dont la date de fondation est connue, 29 ont été fondées avant 1870, 79 de 1870 à 1918 et 25 de 1929 à 1930.

Dans l'ensemble, on a pu évaluer leurs recettes à 12 millions de francs et leurs dépenses à 10 millions de francs, chaque année.

*Établissements d'enseignement.* — Sur ce point, les résultats fournis par l'enquête ont dû être complétés par des renseignements extraits de publications éditées par des sociétés privées ou religieuses, ou bien fournies directement par ces mêmes associations. On a pu ainsi dénombrer en 1930, plus de 1.400 établissements qui groupaient environ 330.000 élèves.

Continent	Établissements français d'enseignement	Milliers d'élèves
Europe : . . . . .	435	70
Asie . . . . .	220	70
Afrique . . . . .	200	50
Amérique, Nord et Centre. . . . .	240	50
Amérique, Sud . . . . .	310	85
Océanie, . . . . .	15	5
Ensemble . . . . .	1.420	330

Ces nombres dénotent un indéniable et important progrès sur ceux de l'enquête précédente. En 1912, en effet, on avait recensé 600 établissements et 100.000 élèves.

Ils ne permettent cependant pas de mesurer avec exactitude l'effort fourni par les Français dans la création, l'entretien d'établissements scolaires à l'étranger. Les écoles de certaines sociétés religieuses (missions étrangères, Franciscaines Missionnaires de Marie, Société de Jésus, Missions protestantes de Paris) sont, en effet, beaucoup plus nombreuses que ne l'indique l'enquête de 1931, même complétée comme il a été dit. Elles n'ont pu être toutes retenues par l'enquête, principalement en Asie; certaines ne sont que des écoles de paroisse où l'instruction est donnée dans la langue du pays; pour d'autres, les missionnaires sont étrangers, quoique les fondateurs ou dirigeants soient Français. Cette précision était nécessaire pour en pas minimiser le rôle, qui est grand, de ces missions et de la France à l'étranger.

Sous ces réserves, c'est en *Amérique du Sud* que les établissements français d'enseignement semblent le plus fréquentés. Voici les autres régions où ils sont plus particulièrement groupés.

*Bassin oriental de la Méditerranée* (non compris Syrie et Liban) : 320 établissements et 90.000 élèves; dont : 137 établissements avec 35.000 élèves en Égypte; 50 établissements et 18.000 élèves en Turquie; 40 avec 7.000 élèves en Grèce (malgré les lois restrictives votées dans ces deux pays); 40 et 10.000 élèves en Palestine; 41 et 9.000 élèves en Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie.

*Amérique centrale et Antilles.* — 180 établissements et 40.000 élèves, dont 150 avec 30.000 élèves à Haïti.

*Extrême-Orient.* — Au moins 100 établissements avec plus de 40.000 élèves, dont 50 avec 10.000 élèves en Chine (Voir les réserves précédentes formulées); 25 et 13.500 élèves en Malaisie; 21 et 6.500 au Nippon et en Corée.

En *Europe*, les élèves des établissements français sont particulièrement nombreux en Espagne (15.000), Italie (5.000), Sarre (3.200).

A cette rubrique, on doit rattacher l'*Alliance française*, dont le rôle dans l'extension de la langue, de la littérature et de la pensée française à l'étranger est considérable. Groupant plus de 450.000 membres, elle organise des cours gratuits de langue et littérature françaises, des bibliothèques, des conférences, accorde des subventions à des écoles et, parfois même, en crée.

*Journaux et périodiques français.* — On n'a pas fait figurer dans l'enquête les publications de langue française paraissant dans les contrées dont les habitants ont le français pour langue maternelle. Pays voisins de la France : Belgique, îles anglo-normandes, vallée d'Aoste; pays de colonisation française : Canada français, Haïti, Maurice, Seychelles. Dans 36 autres pays, on a relevé l'existence de 70 journaux ou périodiques d'informations ou de défense des intérêts français, de 40 bulletins de chambres de commerce, d'une quinzaine de revues pour la diffusion de notre langue, et d'une vingtaine d'autres publications éditées par des associations diverses.

*Autres institutions.* — Elles sont très nombreuses et se rencontrent à peu près dans tous les pays. Elles appartiennent aux catégories ci-après :

Organismes officiels : offices commerciaux, bureaux de tourisme, etc...

Groupements purement français : corporatifs, anciens combattants, cercles et foyers français ;

Institutions pour la propagation de notre culture : alliance française, associations d'anciens élèves, cercles universitaires, bibliothèques françaises ;

Comités franco-étrangers ;

Sociétés sportives, harmonies, chorales, etc...

#### IV

En raison des difficultés auxquelles elle s'est heurtée, l'enquête de 1931 ne peut fournir que des résultats approximatifs, parfois déficitaires, surtout en ce qui concerne les institutions que les Français entretiennent, subventionnent à l'étranger, ou bien auxquelles ils collaborent plus ou moins étroitement. On l'a montré pour les établissements d'enseignement. Malgré d'inévitables causes d'erreur, que l'on a parfois pu signaler, on pense que cette enquête donne une idée suffisamment approchée de l'importance des groupements formés par nos nationaux à l'étranger.

La guerre a réduit leur effectif : en même temps, s'accroissait celui des étrangers en France. La balance, qui nous était favorable en 1912, penche en 1931 de l'autre côté ; la crise actuelle n'est point faite pour hâter le retour à l'état antérieur, non plus que la situation démographique de notre pays.

L'abaissement du nombre des Français établis hors de nos frontières n'a pas entraîné une diminution parallèle du rôle de la France.

En particulier, le développement des établissements français d'enseignement à l'étranger a été, au contraire, considérable depuis 1912 : l'effectif de leurs élèves a triplé, malgré les difficultés rencontrées en certains pays. La langue et la culture françaises ont étendu leur influence ; celle-ci ne peut qu'être profitable à la France hors de nos frontières.

Henri BUNLE.

---

*Le Gérant : R. WALTHER.*

---